



## Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 février 2001  
Français  
Original : espagnol

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 10<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 octobre 2000, à 15 heures

*Président* : Mme Barrington (Vice-Présidente)..... (Irlande)

### Sommaire

Point 92 de l'ordre du jour : questions de politique macroéconomique (*suite*)

Science et technique au service du développement

Point 96 de l'ordre du jour : activités opérationnelles de développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*En l'absence de M. Niculescu (Roumanie), Mme Barrington, (Irlande), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

### **Point 92 de l'ordre du jour : questions de politique macroéconomique (suite)**

#### **Science et technique au service du développement** (A/55/96-E/200/84; A/55/413)

1. **M. Jordán-Pando** (Bolivie), faisant siennes les déclarations formulées par la délégation colombienne au nom du Groupe de Rio et par la délégation brésilienne au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) au sujet de la question à l'examen, exprime son appui à la déclaration ministérielle du Conseil économique et social intitulée « Développement et coopération internationale au XXI<sup>e</sup> siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances ». Il souscrit également aux propos de la délégation indienne et à l'appel lancé dans le rapport du Secrétaire général (A/55/96-E/2000/84) en ce qui concerne l'apport de ressources financières adéquates à la Commission de la science et de la technique au service du développement et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), sans tenir compte du principe de croissance nominale nulle du budget ordinaire, que l'Assemblée générale n'a pas adopté. De même, il appuie le renforcement du rôle de la Commission de la science et de la technique au service du développement dans la coordination et l'intensification de la complémentarité des activités des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique.

2. Le représentant de la Bolivie souligne le large consensus exprimé dans la déclaration ministérielle quant à la contribution essentielle que les technologies de l'information et de la communication peuvent apporter au développement de la nouvelle économie mondiale à forte intensité de connaissances, à l'accélération de la croissance, à la promotion du développement durable et à l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, ainsi qu'à leur intégration effective à l'économie mondiale.

3. Il faut favoriser l'accès aux technologies, surtout pour les pays en développement, et prendre des mesures urgentes et concertées aux niveaux national, régional et international afin de combler le vaste fossé technologique qui sépare les pays riches des pays pauvres. À cet égard, il convient également de respecter les spécificités et les contenus locaux afin que tous, particuliers comme entreprises, puissent s'intégrer à l'économie à forte intensité de connaissances, en tenant compte dans chaque cas de leur culture, de leur langue et de leur diversité, en vue de favoriser leur développement conformément aux stratégies nationales et régionales.

4. À elles seules, les forces du marché ne suffisent pas à mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement. Pour décupler leurs effets, il faut créer des alliances stratégiques en vue d'établir une large et efficace collaboration entre les gouvernements, les institutions internationales de développement, les donateurs, le secteur privé, la société civile, les établissements universitaires et autres parties prenantes.

5. Il convient de souligner également dans la déclaration ministérielle la façon décisive dont le système des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social, peut promouvoir la coopération et la coordination de toutes les activités dans ce domaine. La complémentarité est l'élément essentiel qui permettra à l'Organisation des Nations Unies de réaliser son objectif pour le XXI<sup>e</sup> siècle : l'accès universel à l'éducation et au savoir.

6. Il serait également recommandé de créer de nouvelles instances régionales pour les technologies de l'information, l'éducation, les connaissances et le développement durable, qui se constitueraient à terme en une réunion internationale aboutissant à la création d'un conseil économique, social, scientifique et technologique.

#### **Point 96 de l'ordre du jour : activités opérationnelles de développement (A/55/271)**

7. **Mme Pansieri** (Directrice adjointe du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme [UNIFEM]), se référant aux recommandations et résolutions fondamentales issues d'une série de processus intergouvernementaux qui ont contribué à définir les priorités d'UNIFEM – adoption de la résolution 54/136 de l'Assemblée générale; approbation par le Conseil

d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) de la stratégie et du plan d'exécution du Fonds pour 2000-2003; examen quinquennal du Sommet mondial pour le développement social; et examen quinquennal de l'application du Programme d'action adopté à la Conférence mondiale sur les femmes –, déclare qu'UNIFEM, organisme opérationnel du système des Nations Unies, est conscient que la meilleure façon de concourir à la réalisation de l'égalité entre les sexes consiste à apporter son appui aux activités nationales et locales. À cet égard, elle appelle l'attention sur la note du Secrétaire général concernant les activités d'UNIFEM (A/55/271), qui contient un examen actualisé du programme d'appui d'UNIFEM aux activités menées par les gouvernements, la société civile et les organismes des Nations Unies.

8. UNIFEM axe ses programmes sur trois grands thèmes : renforcement du pouvoir économique des femmes; mise en place d'administrations et d'un encadrement tenant dûment compte de la parité entre les sexes; promotion des droits fondamentaux de la femme et élimination de toutes les formes de violence contre la femme.

9. L'inclusion dans les budgets nationaux et locaux d'actions en faveur de l'égalité des sexes peut contribuer de façon décisive à transformer formellement les mécanismes de décision qui président à la définition des politiques économiques et à la répartition des ressources et, ce faisant, à déterminer la mesure dans laquelle celles-ci contribuent à l'instauration de l'égalité entre les sexes. Soucieux de contribuer à l'évaluation des engagements souscrits aux sommets de Beijing et de Copenhague et des avancées réalisées vers cet objectif, UNIFEM a lancé un nouveau rapport biennal, intitulé *Progress of the World's Women*, qui s'est révélé très utile. Ces trois dernières années, UNIFEM a collaboré avec ses partenaires d'Afrique australe et avec le secrétariat du Commonwealth à la création de nouveaux instruments et méthodes d'analyse des budgets du point de vue de l'égalité des sexes, et le Fonds se propose d'appliquer les résultats de cette expérience dans toutes les régions du monde où UNIFEM mène des activités. Il faut se féliciter que les Gouvernements belge et italien apportent leur appui à cette action.

10. Pour UNIFEM, il est essentiel que les femmes participent à la formulation des politiques et des pratiques relatives aux accords nationaux, régionaux et

mondiaux dans des domaines tels que la responsabilité sociale de l'entreprise, la négociation des accords commerciaux, la reconstruction des sociétés dévastées par la guerre ou la lutte contre le fléau du VIH/SIDA. Leur voix doit être entendue et leurs priorités prises en compte. La récente participation au processus de paix au Burundi, où UNIFEM a conseillé les dirigeants des diverses parties sur les questions d'équité entre les sexes liées aux négociations, constitue à cet égard une expérience précieuse. Cette intervention a abouti à la première conférence pour la paix rassemblant des femmes de tous les partis burundais. À Arusha, plus de 50 Burundaises ont rencontré l'ex-Président Nelson Mandela, animateur des négociations, pour formuler leurs propositions relatives au projet d'accord de paix, dont beaucoup ont été acceptées à terme.

11. L'élimination de la violence contre la femme est un autre domaine prioritaire pour UNIFEM. Il est encourageant de constater l'importance que les gouvernements et les partenaires d'UNIFEM au sein du système des Nations Unies ont accordé, lors de l'examen quinquennal de l'application des résultats de la conférence de Beijing, à l'élimination de la violence contre la femme en tant qu'obstacle à l'égalité, à la paix et au développement. Les gouvernements coopèrent avec la société civile, les groupements d'hommes et d'autres parties intéressées en vue de formuler de nouvelles lois et de sensibiliser l'opinion aux causes et conséquences de la violence contre les femmes; il demeure cependant nécessaire d'améliorer, au niveau national, la collecte de données concernant la portée et la nature de cette forme de violence, et d'établir des mécanismes plus efficaces pour l'application de la loi et l'adoption de mesures de prévention et de protection. Le Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM, créé en 1996, constitue à cet égard un mécanisme fondamental à l'appui des mesures qui visent à éliminer la violence contre la femme, mais il est regrettable que les ressources dont dispose ce fonds ne lui aient permis de répondre qu'à une infime fraction des demandes de financement qu'il a reçues.

12. L'égalité entre les sexes est un objectif réalisable, comme le démontrent les résultats obtenus jusqu'ici, mais le défi ne peut être relevé isolément car il exige l'association et la conjugaison de toutes les forces et de toutes les sources de créativité. UNIFEM reste disposé à œuvrer de concert avec les États Membres, la société civile et les organismes du système des Nations Unies afin d'affranchir le XXI<sup>e</sup> siècle de la violence et de la

pauvreté, et garantir le respect des droits de tous les hommes et de toutes les femmes.

13. **M. Osio** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne la portée universelle des activités menées par UNIFEM et des efforts concertés que le Fonds a entrepris en vue d'adapter ses programmes aux caractéristiques propres à chaque région. UNIFEM a contribué à accroître le potentiel économique des femmes en ouvrant des lignes de crédit aux femmes entrepreneurs de différentes régions du monde, à promouvoir les petites productrices en les aidant à s'organiser et à travailler en étroite association, à développer des applications innovatrices des technologies nouvelles de l'information et de la communication pour l'habilitation des femmes, et à mener une action toujours plus vigoureuse de sensibilisation des responsables politiques en faveur de l'incorporation aux politiques publiques de critères d'équité entre les sexes afin de démanteler les nouvelles et anciennes barrières auxquelles se heurtent les femmes. À cet égard, les études détaillées réalisées et les données réunies dans divers domaines, notamment en ce qui concerne les répercussions des crises financières sur les femmes, y compris les incidences de l'Accord de libre échange nord-américain sur l'emploi féminin, se révéleront très utiles au moment de formuler les futures politiques économiques.

14. S'agissant de la mise en place d'administrations et d'un encadrement tenant dûment compte de la parité entre les sexes, le Groupe des 77 et la Chine appuient les efforts réalisés par UNIFEM en faveur de la participation des femmes au processus de prise de décision à tous les niveaux et à l'élaboration de lois et politiques propices à l'habilitation et à une plus grande participation des femmes aux activités de consolidation de la paix et de règlement des conflits, en tenant compte notamment du fait que les conflits exercent sur les femmes des effets disproportionnés. Le Fonds doit intensifier ses activités concernant l'élimination de la violence contre la femme, le renforcement des capacités et la formation des ressources humaines.

15. Il convient de féliciter UNIFEM de prendre en compte les sensibilités religieuses et culturelles des différentes communautés afin d'obtenir des résultats durables à plus long terme.

16. S'agissant de l'impact de la pandémie de VIH/SIDA sur les hommes et sur les femmes, il faut espérer que de nouvelles études et des ressources ac-

crues seront consacrées à la lutte mondiale contre ce fléau qui fait un aussi grand nombre de victimes dans les pays en développement, notamment chez les femmes.

17. Il est essentiel d'amplifier les travaux réalisés par UNIFEM dans le cadre des préparatifs de l'examen quinquennal de l'application des résultats de la conférence de Beijing et de l'application des technologies nouvelles de l'information et de la communication, afin d'assurer que tous les intéressés participent au processus d'habilitation de la femme. L'appui apporté par UNIFEM aux organisations non gouvernementales, qui représentent une plus grande diversité d'opinions, contribuera à la réalisation de cet objectif. C'est pourquoi le Groupe des 77 et la Chine appuient les efforts réalisés par UNIFEM en vue d'étendre la base de ses ressources et espèrent que les pays et organismes donateurs augmenteront leurs concours à cette précieuse entreprise mondiale.

18. **Mme Gras** (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays associés d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) et des autres pays associés (Chypre et Turquie), estime que les activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement sont essentielles à la reconstruction d'un monde où règnent la paix et la solidarité. Elle rappelle à cet égard que l'Union européenne est l'un des principaux contributeurs en matière d'aide publique au développement et de financement des fonds et programme des Nations Unies. L'Union européenne se félicite des résolutions récemment adoptées par le Conseil économique et social au sujet des activités opérationnelles pour le développement et elle espère que les délégations seront animées du même esprit de dialogue constructif et de partenariat lors des préparatifs du prochain examen triennal.

19. L'Union européenne convient avec le Secrétaire général que les Nations Unies ne doivent pas se contenter de jouer un rôle normatif dans les domaines économique et social, car les activités opérationnelles pour le développement menées dans le cadre des divers fonds et programmes sont essentielles, sous réserve qu'elles soient adaptées aux nouveaux défis d'un monde en constante évolution et coordonnées avec les activités d'autres institutions, en particulier les institutions de Bretton Woods.

20. UNIFEM a fait preuve d'une grande faculté d'adaptation, sachant redéfinir ses objectifs et ses méthodes d'intervention, repenser son action et établir des priorités claires, face à la situation qui a caractérisé le milieu de la dernière décennie. Cela a permis au Fonds de regagner la confiance des États Membres et des donateurs et, du fait du caractère innovateur de ses programmes, de jouer un rôle de catalyseur dans le système des Nations Unies.

21. UNIFEM a récemment redéfini ses modalités de collaboration avec le PNUD et le FNUAP, notamment en participant activement à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et en mettant des experts-conseils en matière d'équité entre les sexes à la disposition des équipes d'appui technique du FNUAP, car les travaux d'UNIFEM et du FNUAP sont largement complémentaires. À cet égard, l'Union européenne souligne l'importance de l'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé, notamment en matière de santé génésique.

22. L'Union européenne, consciente du rôle joué par UNIFEM à toutes les étapes de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, est convaincue que le Fonds fera preuve de la même résolution en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations figurant dans le document final. La question des droits de l'homme, qui constitue un élément fondamental de la réforme entreprise en 1997 par le Secrétaire général, concerne particulièrement UNIFEM étant donné que son rôle consiste notamment à appliquer les conventions relatives aux droits fondamentaux de la femme.

23. Le renforcement de la participation de la femme aux processus de prise de décision dans les domaines politiques, économiques et sociaux constitue un facteur déterminant des stratégies de lutte contre la pauvreté, de croissance et de développement pour la société tout entière. Un long chemin reste à parcourir, y compris dans les pays industrialisés, pour parvenir à l'égalité et, à ce sujet, il convient de souligner l'importance que revêt l'accès des filles à un enseignement de qualité satisfaisante.

24. UNIFEM doit continuer de promouvoir l'adoption et l'application de lois nationales pour l'élimination de toutes les formes de violence contre la femme. L'Union européenne se félicite de la création d'un fond d'affectation spéciale, seul mécanisme existant de financement multilatéral en faveur de

l'application de stratégies innovatrices dans ce domaine.

25. L'Union européenne espère qu'UNIFEM poursuivra ses efforts en faveur de l'amélioration des données statistiques et de leur ventilation par sexes, surtout en ce qui concerne l'élaboration des bilans communs de pays; à cet égard, l'Union européenne souligne la confection par certains pays de budgets attentifs à la parité hommes-femmes.

26. **M. Valdivieso** (Colombie), prenant la parole au nom des pays membres du Groupe de Rio, déclare que grâce à leur expérience, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont parvenus à exécuter avec succès des projets très divers dans nombre de pays. Ces projets constituent d'importants instruments pour le renforcement des capacités nationales et le perfectionnement des politiques publiques en faveur du développement social.

27. Malgré les succès et en dépit des réformes en cours, qui contribuent à améliorer les rendements, les ressources destinées aux activités opérationnelles restent insuffisantes, surtout les ressources dites « de base ». La baisse constante des contributions est préoccupante, surtout du fait qu'elle touche particulièrement les pays à revenus intermédiaires, notamment certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il faut renverser cette tendance en déployant une plus grande volonté politique en faveur des organismes, fonds et programmes, et en se livrant à une réflexion sur les critères qui permettront une répartition adéquate des ressources restreintes destinées au développement. La délégation colombienne exhorte les fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les pays donateurs, à consacrer l'attention nécessaire à cette question. La récente réunion ministérielle du PNUD a confirmé qu'un tel engagement est réalisable.

28. Il faut non seulement accroître les ressources de base mais aussi rechercher des modalités innovatrices pour le financement des activités opérationnelles, par exemple des programmes de participation aux coûts et des fonds d'affectation spéciale, ainsi qu'une collaboration plus étroite avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement, et une plus grande participation du secteur privé et de la société civile. Cela donnera à la communauté internationale l'occasion de mettre en pratique le principe du partage des responsabilités pour la solution des questions d'intérêt commun telles que l'élimination de la pau-

vreté, la lutte contre les drogues illicites, la protection de l'environnement, le développement social, les affaires humanitaires et la recherche de la paix.

29. La coopération Sud-Sud constitue un instrument très important qui est appelé à exercer une influence particulière au XXI<sup>e</sup> siècle. Le Groupe de Rio se félicite des initiatives récemment prises à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social à l'appui de la coopération technique et économique entre pays en développement, coopération qui, intégrée aux activités opérationnelles, permet de tirer un meilleur parti de l'expérience, des technologies et des ressources humaines disponibles dans ces pays. Ces dernières années, les pays de la région Amérique latine et Caraïbes ont recouru à cette modalité de coopération dans des domaines très divers, non seulement en faisant appel à des ressources extérieures mais aussi en déployant leurs propres moyens. Le Groupe de Rio estime que la coopération Sud-Sud offre un grand potentiel qui mérite un examen attentif et un appui accru.

30. S'agissant des concepts de « propriété nationale » et d'exécution nationale, le recours aux technologies et à l'expérience nationale pour l'exécution des activités opérationnelles permet d'assimiler plus rapidement et efficacement les fruits de la coopération technique. Les projets doivent donc être exécutés avec souplesse en respectant les caractéristiques, les capacités et les besoins de chaque pays.

31. Le développement reste l'un des plus grands défis lancés à la communauté internationale et seul le système des Nations Unies peut mener à bien le vaste programme défini pendant les années 90. Il est donc indispensable de renouveler l'appui économique et financier aux organismes, fonds et programmes du système.

32. **M. Leiro** (Norvège) estime que les fonds et programmes des Nations Unies sont des instruments fondamentaux de la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi la Norvège, qui achemine déjà une grande partie de son aide au développement par le canal de ces fonds et programmes, continuera de favoriser la présence au sein de l'ONU d'un organe puissant, efficace et doté de ressources adéquates pour le développement. Lors de la récente réunion ministérielle du PNUD, le Secrétaire général a souligné que, pour nombre des peuples du monde, l'action que mène l'Organisation dans le domaine du développement et les résultats concrets qu'elle obtient sur le terrain donnent à l'ONU sa véritable dimension. La Norvège, qui partage ce point de

vue sans réserve, est depuis des années l'un des cinq principaux donateurs de presque tous les fonds et programmes, et elle a même récemment annoncé une prochaine augmentation importante de ses contributions aux ressources de base du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds de Nations Unies pour la population (FNUAP). L'action commune, où chacun agit en fonction de ses capacités, donne manifestement de meilleurs résultats.

33. Le représentant de la Norvège félicite le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'action qu'il mène dans trois domaines fondamentaux : le renforcement du pouvoir économique des femmes; la mise en place d'administrations et d'un encadrement tenant dûment compte de la parité entre les sexes; la promotion des droits fondamentaux de la femme et l'élimination de toutes les formes de violence contre la femme. Soulignant les activités innovatrices et expérimentales auxquelles se livre UNIFEM, la délégation norvégienne se félicite que le Fonds collabore activement avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales nationales et internationales, et les donateurs bilatéraux.

34. UNIFEM a également un rôle important à jouer afin d'intégrer les questions d'équité entre les sexes aux activités du système des Nations Unies. La Norvège exhorte UNIFEM à poursuivre ses efforts dans ce sens au plan national par l'intermédiaire du réseau de coordonnateurs résidents, des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et, au siège, au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement.

35. Enfin, la délégation norvégienne, félicitant UNIFEM pour la façon dont il s'adapte à la transformation et à l'évolution du système des Nations Unies grâce à une action toujours plus axée sur la collaboration interinstitutions et le suivi intégré des conférences, assure le Fonds d'un appui ininterrompu.

36. **M. Dausá Céspedes** (Cuba), souscrivant à la déclaration prononcée par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'en dépit des importantes réformes réalisées en vue d'améliorer le rendement et l'efficacité des fonds et programmes des Nations Unies, la situation des activités opérationnelles du système demeure critique. Lors de l'examen triennal de politique concernant ces activités, il faudra donc porter une attention particulière à l'évaluation de

l'impact de ces activités sur le terrain, notamment en ce qui concerne le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

37. La baisse des contributions apportées par les donateurs aux ressources de base des fonds et programmes est préoccupante au moment où augmentent les ressources à fins spéciales, tendance qui présente le double inconvénient de réduire le montant des fonds qui peuvent être affectés aux programmes prioritaires définis par les gouvernements et d'accroître celui des ressources assujetties aux conditions imposées par les donateurs. Cette situation est préjudiciable à l'exécution des programmes, atténue les retombées des activités et porte atteinte en général à la crédibilité du système, surtout à son caractère universel et multilatéral en raison d'une « bilatéralisation » croissante et du fait que certains pays sont avantagés par rapport à d'autres et, pis encore, parce que les ressources sont consacrées à des activités non prioritaires. Faute d'inverser cette tendance, les activités opérationnelles des Nations Unies cesseront de présenter un intérêt pour de nombreux pays en développement et l'existence même des fonds et programmes sera compromise. Il est cependant encourageant qu'à la récente réunion ministérielle du PNUD, six pays donateurs aient annoncé qu'ils augmenteraient leurs contributions aux ressources de base du Programme.

38. Le monde actuel se caractérise par l'interdépendance croissante des pays et des économies mais la mondialisation néolibérale, loin de faciliter le progrès technologique de tous les pays, exacerbe le manque d'équité et les disparités entre pays industrialisés et pays en développement et entre riches et pauvres. Ces inégalités se manifestent non seulement par ce que certain ont qualifié de « féminisation » de la pauvreté, mais aussi par le fait qu'un nombre disproportionné de femmes et d'habitants du tiers monde sont analphabètes ou infectés par le VIH/SIDA, surtout en Afrique, ou que des jeunes femmes en provenance du monde en développement sont contraintes à se livrer à la prostitution.

39. Cuba appuie les activités innovatrices du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) menées en conformité avec les priorités nationales et régionales afin que les femmes participent aux activités de développement. En Amérique latine et aux Caraïbes, d'importants travaux sont menés en coordination avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en faveur

du renforcement du pouvoir économique des femmes, de la mise en place d'administrations et d'un encadrement tenant dûment compte de la parité entre les sexes, de la promotion des droits fondamentaux de la femme et de l'élimination de toutes les formes de violence contre la femme. Cuba appuie aussi l'action menée par UNIFEM dans le cadre des préparatifs de l'examen quinquennal de l'application des résultats de la conférence de Beijing.

40. Bien que Cuba soit depuis près de quarante ans victime d'une guerre économique, la position que les femmes ont atteinte dans la société, leur niveau culturel, technique et professionnel, leur taux élevé de participation à la vie économique, politique et sociale, et la transformation radicale de leur pensée et de leur vie sont des indices révélateurs de progrès social. L'expérience cubaine démontre qu'il est possible, avec la volonté politique nécessaire, d'intégrer pleinement la femme à la société. Cuba, sensible à l'appui qu'UNIFEM a apporté à la Fédération des femmes cubaines, recommande le resserrement de ces liens. La délégation cubaine est convaincue qu'UNIFEM sera renforcé.

41. **Mme Corado-Cuevas** (Guatemala), se joignant aux déclarations prononcées par le représentant du Nigeria au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la délégation colombienne au nom du Groupe de Rio, souligne l'importance que revêtent pour son pays les activités opérationnelles des Nations Unies, non seulement en raison de leur incidence sur le développement mais aussi parce qu'elles présentent des aspects complexes liés à la stabilité politique et à la consolidation de la paix suite au conflit au Guatemala.

42. Le Guatemala est un des 18 pays qui ont été choisis pour participer à la phase pilote de la réforme de l'ONU. Dans le document présenté par l'équipe de pays, qui traite de l'expérience acquise avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, on signale que l'ONU a l'intention de continuer à accompagner le Guatemala dans ses efforts visant à consolider les avancées déjà réalisées et progresser sur les questions qui restent en suspens. La tâche est loin d'être achevée car la consolidation d'une paix ferme et durable est un processus à long terme.

43. S'agissant du principe d'universalité, qui est à la base même des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, surtout celles du PNUD, il est préoccupant de constater qu'en dépit des efforts

réalisés en matière de réforme, il n'a pas été possible de mobiliser des ressources de bases plus importantes. L'application pratique du principe selon lequel les ressources doivent être réparties en proportion inverse au degré de développement revient quasiment à exclure les pays à revenus intermédiaires de la coopération pour le développement. C'est pourquoi le Guatemala recourt de plus en plus à la mobilisation de ressources à des fins spéciales afin d'obtenir un effet multiplicateur permettant au PNUD de respecter le principe d'universalité dans ses activités.

44. Les activités d'UNIFEM au Guatemala sont axées sur le renforcement des droits de la femme dans le contexte de l'Accord de paix qui est le fondement des politiques officielles.

45. S'agissant du rapport, Nous les peuples, élaboré par le Secrétaire général à l'intention de l'Assemblée du millénaire, il est préoccupant qu'il ne contienne quasiment aucune considération relative aux activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement. La délégation guatémaltèque rappelle que ces activités consistent à exécuter des politiques élaborées par les États Membres mais que leur succès est tributaire de la mobilisation de ressources.

46. **M. Zhdanovich** (Biélorus), soulignant que son pays accorde une importance majeure au PNUD, à l'UNICEF, au FNUAP et à UNIFEM, ainsi qu'aux activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, se félicite des travaux que mènent ces fonds et programmes sur la base des principes de l'universalité, de la neutralité, du multilatéralisme, de l'amélioration en qualité et en efficacité des services fournis dans le cadre des projets, du renforcement des mécanismes de contrôle et d'évaluation, de l'intensification du rôle joué par les bureaux de pays, de la simplification des procédures administratives, et du renforcement de la responsabilité et de la reddition de comptes. Beaucoup de pays confrontent des situations de crises résultant de conflits armés, de problèmes sociaux, de l'augmentation de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement. Dans ce contexte, les activités opérationnelles fondées sur les priorités nationales et les besoins propres à chaque pays revêtent une importance décisive.

47. Les activités opérationnelles doivent toujours avoir pour objectif premier de répondre aux besoins pressants des pays qui font face à des situations d'urgence. Il faut donc renforcer la capacité des insti-

tutions spécialisées des Nations Unies, en particulier le PNUD, de fournir une aide d'urgence et d'aider les pays à mettre en place des systèmes d'alerte rapide. À cet égard, la délégation biélorussienne se félicite des efforts que déploie UNIFEM en faveur de la participation de la femme aux processus de paix, participation qui contribue à renforcer le rôle du Fonds dans la solution des conflits et sa contribution constante à la reconstruction et au développement social en temps de paix.

48. Au-delà de la prévention des catastrophes naturelles, il faut porter une attention particulière aux activités qui visent à atténuer les effets des situations de conflit et des catastrophes écologiques. La majorité des catastrophes, notamment l'accident de Tchernobyl, ont des conséquences de longue durée. Au Biélorus, des milliers de femmes et d'enfants vivent sur un territoire pollué et l'on observe dans certains cas une incidence élevée de maladies génétiques et de cancers de la thyroïde. C'est pourquoi le Biélorus souhaite en particulier que les fonds et programmes, dont UNIFEM, participent activement à l'exécution de projets visant à atténuer les conséquences à long terme de cette catastrophe.

49. Pour stabiliser ou accroître les ressources destinées aux activités opérationnelles, il est nécessaire de définir des cadres de financement pluriannuels et d'élargir la coopération entre les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile. La diminution des ressources de base demeure le problème le plus grave. Dans ce contexte, il faut porter une attention particulière à l'orientation des politiques des fonds et programmes en matière de communication et d'information, et intensifier le dialogue avec les secteurs public et privé des principaux pays donateurs, les fonds et organisations non gouvernementales et bénévoles, en vue du financement conjoint de projets.

50. Le Gouvernement biélorussien a établi une étroite coopération avec le bureau du PNUD au Biélorus. Bien que les ressources disponibles soient très limitées, le bureau du PNUD à Minsk a fait preuve de créativité et d'initiative dans l'accomplissement de son importante mission. Une fructueuse coopération a également été établie avec le bureau de pays de l'UNICEF, ce qui garantira l'application du plan commun d'action pour 2000-2001.



51. En outre, le gouvernement biélorussien coopère étroitement avec d'autres institutions du système des Nations Unies dans le cadre de programmes de coopération technique internationale. Cette coopération revêt une importance particulière pour les économies en transition. Le représentant du Bélarus souligne notamment les travaux menés par l'UNICEF, qui continue de promouvoir l'incorporation du critère d'équité entre les sexes aux activités opérationnelles et d'appuyer activement la réforme de l'Organisation.

52. **M. Macheve** (Mozambique), souscrivant à la déclaration prononcée par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que l'examen de la question du développement dans le contexte de la mondialisation doit tenir compte des inégalités qui marquent la répartition des richesses et du revenu dans le monde et de la nécessité d'aborder résolument le problème de la pauvreté. Il ne sera pas possible d'instaurer une économie mondiale durable tant que la majorité de la population vivra dans des conditions d'extrême pauvreté, n'aura pas accès à l'eau potable, à des services adéquats d'assainissement et à l'éducation de base, et souffrira de maladies endémiques comme le paludisme, la tuberculose et le SIDA. Cette question a été étudiée dans le cadre de diverses conférences internationales et des engagements ont été pris quant à la façon d'aborder les problèmes qui risquent de compromettre la mise en œuvre de l'Agenda pour le développement.

53. Il faut veiller à ce que la mondialisation, qui doit devenir une force décisive et constructive profitant à tous les pays, ait un visage humain. Il est possible d'atteindre cet objectif par la mondialisation du développement, ce qui exige une augmentation de l'aide publique au développement et de l'investissement direct à l'étranger, et un accès facilité aux marchés mondiaux, ainsi qu'une réforme du système des Nations Unies visant à centrer l'action de celui-ci sur les activités opérationnelles.

54. L'actuel processus de réforme de l'ONU vise à garantir que l'Organisation dispose des instruments nécessaires pour s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat. Le Mozambique appuie cette approche pragmatique, ainsi que le processus visant à établir, renforcer et promouvoir la coordination entre les différents organismes du système des Nations unies. Des projets et programmes efficaces de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement ont été mis en œuvre dans le cadre de ces

activités. Les activités opérationnelles peuvent jouer un rôle important dans la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA. Elles constituent en outre un important mécanisme en faveur de la coopération internationale pour le développement. C'est pourquoi le Mozambique appelle la communauté internationale à appuyer, renforcer et promouvoir ces activités.

55. Mais ce processus ne peut être mené à bien en l'absence de ressources suffisantes. À cet égard, la contraction constante de l'aide publique au développement en général et des ressources de base en particulier est motif de préoccupation et compromet en outre la crédibilité de l'Organisation, notamment celle du PNUD. Le représentant du Mozambique espère que la réunion ministérielle permettra d'exprimer la volonté politique nécessaire pour renverser cette tendance, et que la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, qui se tiendra en 2001, sera l'occasion de dresser un bilan positif.

56. Le Mozambique est fier de compter au nombre des 11 premiers pays choisis pour mettre en pratique, à titre expérimental, le processus de réforme de l'ONU, notamment en ce qui concerne l'harmonisation et la coordination des activités. L'application expérimentale au Mozambique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement s'est révélée très fructueuse, surtout en ce qui concerne la coordination de l'aide au développement et la promotion d'un étroit partenariat avec d'autres institutions internationales. Cette coordination devra encore être resserrée afin d'accroître le rendement des activités.

57. Au moment où le premier cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (1998-2001) touche à sa fin, l'équipe de pays de l'ONU et le gouvernement se sont réunis avec tous les partenaires afin d'examiner le projet de bilan commun pour le Mozambique, document précieux pour la planification et l'action concertée, qui servira de base à l'élaboration du cycle suivant, dont les préparatifs permettent déjà d'observer certaines améliorations. Le Mozambique espère que ces avancées permettront à la réforme de l'ONU d'aboutir aux résultats escomptés.

58. **M. Chave** (Suisse), se référant au financement des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, signale que nombre de pays sont encore réticents à souscrire des engagements pluriannuels. Il faut espérer qu'un groupe de donateurs pren-

dra l'initiative à cet égard. Il invite le Groupe des Nations Unies pour le développement à fournir des renseignements quant à l'affectation des ressources au système des coordinateurs résidents qui, bien que leurs activités de coordination augmentent, disposent de ressources moindres.

59. S'agissant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, il est important de procéder à une évaluation franche (et si possible indépendante) de ses effets dans le contexte de la coopération technique entre pays en développement, sur la base des résultats obtenus par les pays où sont mis en œuvre les programmes et par les organisations du système des Nations Unies. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement doit être axé sur une action pragmatique et être mis en œuvre exclusivement sur la base de cycles de programmation harmonisés. Les pays où les programmes sont mis en œuvre doivent jouer un rôle volontariste; c'est pourquoi la délégation suisse exhorte le Groupe des Nations Unies pour le développement à ne pas fixer un calendrier inflexible quant au nombre de plans-cadres à formuler pendant une année ou une période donnée.

60. En ce qui concerne UNIFEM, le représentant de la Suisse souligne que le Fonds, toujours plus spécialisé, opère en partenariat avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales, sans que cela ne porte atteinte à son caractère expérimental et à son rôle de catalyseur. UNIFEM est un des rares organismes de l'ONU qui ont enregistré ces dernières années une augmentation simultanée de leurs ressources de base et de des fins spéciales, ce qui démontre la confiance placée dans son rôle et sa gestion. La Suisse, qui a accru de 14 % sa contribution aux ressources de base, se propose de la maintenir au même niveau en 2001. Elle a également versé une contribution de 150 000 francs suisses pour financer les premiers numéros de la nouvelle publication biennale intitulée *Progress of the World's Women*.

61. La stratégie et le plan d'exécution d'UNIFEM pour la période 2000-2003 doivent se fonder sur l'expérience acquise lors de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'exécution pour la période 1997-1999. Le Fonds doit jouer un rôle important dans les quatre domaines suivants, dans le cadre des objectifs du Programme d'action de Beijing et des mesures approuvées pour leur mise en œuvre à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale : débats et mesures portant sur des questions

comme les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les mariages forcés et les délits dits « d'honneur »; élaboration d'indicateurs et fixation d'objectifs pour mesurer les avancées en matière d'égalité entre les sexes, ainsi que des mécanismes de suivi; établissement et publication de données ventilées par sexes; et resserrement des liens entre le Programme d'action de Beijing et les autres grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues pendant les années 90.

62. Dans le contexte de la coordination et des partenariats pour le développement, UNIFEM doit incorporer des critères d'équité entre les sexes à toutes activités opérationnelles des Nations Unies et, en collaboration avec les gouvernements, la Banque mondiale et autres partenaires, veiller à l'adoption de critères équilibrés d'équité entre les sexes dans un cadre intégré de développement et dans l'élaboration de documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté.

63. La Suisse, résolue à poursuivre sa collaboration avec UNIFEM, invite la Directrice du Fonds à organiser une réunion visant à informer les délégations des travaux réalisés par les comités nationaux pour UNIFEM et de la collaboration de ces comités, ainsi qu'au sujet des principes qui président à la collaboration entre UNIFEM et ses partenaires du secteur privé.

64. **M. Maruyama** (Japon) déclare qu'à l'aube du nouveau siècle, les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement confrontent d'immenses défis qui ne peuvent être relevés efficacement qu'en faisant preuve d'une flexibilité accrue et en tenant plus largement compte des besoins des divers pays en matière de développement. En outre, l'exploitation optimale des ressources et l'amélioration des résultats exigent l'adoption de mesures plus cohérentes. Tous les agents du développement, y compris les institutions de Bretton Woods, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, doivent unir leurs forces tout en exploitant leurs avantages comparatifs, en adoptant des objectifs communs, des indicateurs quantifiés et une démarche pragmatique en terme de résultats. La délégation japonaise appuie fermement le programme commun proposé au Conseil d'administration du PNUD, car ce programme jouera un rôle décisif en faveur de la coordination de l'aide dans le cadre des activités opérationnelles des Nations Unies.

65. Du fait des inégalités qui persistent partout dans le monde, l'élimination de la pauvreté reste un objectif prioritaire pour la communauté internationale, notamment pour le Gouvernement japonais. Plus concrètement, l'objectif consiste à réduire de 50 % la proportion de la population vivant dans des conditions d'extrême pauvreté d'ici 2015. Grâce à sa neutralité, son impartialité, son universalité, et parce qu'elle mène des activités dans des secteurs très divers et une action de plaidoyer auprès de la communauté internationale, l'ONU est en mesure de contribuer pour beaucoup à la réalisation de cet objectif. Le Japon exhorte les institutions du système des Nations Unies à collaborer entre elles et avec les autres agents du développement en tirant pleinement parti de leurs avantages comparatifs et en continuant de sensibiliser la communauté internationale à l'importance de l'élimination de la pauvreté.

66. Il faut encourager les pays en développement à incorporer des mesures de réduction de la pauvreté à toutes leurs politiques de développement et à élaborer des stratégies de lutte contre la pauvreté en fixant des buts clairs et un calendrier précis. Pour sa part, la communauté internationale doit intensifier son appui à ces efforts, contrôler, en collaboration avec les pays en développement, les progrès réalisés, et favoriser l'ajustement approprié des politiques.

67. La délégation japonaise accorde une importance particulière à la question de l'équité entre les sexes. La féminisation de la pauvreté est un phénomène universel. La pauvreté n'est pas seulement une carence de revenus; c'est aussi l'incertitude, la vulnérabilité, l'impuissance, la marginalisation, l'exclusion et la discrimination sociale, culturelle et économique. Le pouvoir économique de la femme est limité par son manque de participation aux décisions qui déterminent l'emploi des ressources. Il est donc essentiel de promouvoir les droits de la femme et de donner à celle-ci la maîtrise des ressources nécessaires pour progresser vers l'égalité. La promotion de la femme, conjuguée à une bonne gestion des affaires publiques, à des moyens durables de subsistance, à une gestion durable des ressources naturelles et à un développement humain durable, est un objectif prioritaire qui s'inscrit dans le cadre de l'effort général visant à éliminer la pauvreté.

68. Le processus de mondialisation et le développement des technologies de l'information provoquent de profondes transformations dans la vie quotidienne de la personne et dans les systèmes sociaux. Il en résulte une

intensification de la circulation des idées, et donc la genèse de valeurs et de connaissances nouvelles. À terme, l'individu est le principal agent du changement social. La situation actuelle offre l'occasion idéale de résoudre le problème endémique de l'inégalité entre les sexes et, partant, de promouvoir un développement axé sur l'être humain et la sécurité de la personne dans le monde entier.

69. **Mme Campo** (Venezuela) se déclare préoccupée par la diminution des ressources destinées aux activités opérationnelles pour le développement, ressources qui se révèlent insuffisantes pour assurer la gestion du processus de développement proprement dit car ces fonds doivent être affectés, de façon cohérente et opportune, aux pays en développement qui les demandent, dans le cadre de plans et stratégies de développement organisés, sans discrimination entre les régions. Il est important d'autre part que les ressources de base comme les ressources à des fins spéciales soient réparties de façon juste et équilibrée entre les pays bénéficiaires.

70. La délégation vénézuélienne appelle l'attention sur la nécessité d'une augmentation des ressources de base pour le développement, afin que les pays pauvres ou à revenus intermédiaires ne soient pas contraints de mobiliser leurs propres ressources pour le développement national, et qu'ils puissent employer les ressources de base sans aucune condition, gage de la neutralité et de l'indépendance de ces activités.

71. La délégation vénézuélienne considère également important d'analyser les travaux réalisés par l'ONU, en collaboration avec les institutions spécialisées, les institutions bancaires internationales et la société civile, pour la mobilisation de ressources additionnelles, ainsi que la contribution et l'aide de ces organismes aux programmes et projets mis en œuvre dans le cadre des activités opérationnelles pour le développement.

72. Il est nécessaire d'intensifier la concertation entre les gouvernements, les institutions de développement et les organisations de la société civile afin d'apporter des solutions novatrices aux problèmes du développement, et de mettre en œuvre les résultats des grandes conférences des Nations Unies en réalisant les objectifs et engagements convenus, sans perdre de vue que les contributions à l'aide humanitaire ne doivent pas venir en déduction de l'aide au développement.

*La séance est levée à 16 h 45.*